

Les Arcs, le jeudi 6 juin 2024

## WINE PARIS 2025

### Du 10 au 12 février – Paris Expo Porte de Versailles

## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS STANDS INDIVIDUELS

**Date limite d'inscription : 22 juillet // attention nombre de places limité**

WINE PARIS 2025 se tiendra du 10 au 12 février 2025 à Paris Expo, Porte de Versailles. Au fil des éditions, Wine Paris devient le salon référent français à ne pas manquer pour développer ses opportunités en France comme à l'export. En 2024, Wine Paris a attiré 41 253 visiteurs (+14.59% Vs. 2023), en provenance de 137 pays, dont 41% d'internationaux.

## BILAN WINE PARIS 2024



Le CIVP mettra en place un Pavillon Vins de Provence dans le Hall 7 (suite aux Jeux Olympiques de Paris, les halls ont été ré-organisés). Il est donc proposé aux entreprises Vins de Provence de participer à ce salon sur les espaces aménagés et supervisés par le CIVP :

- ⇒ Un **Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel (mini, standard, partagé ou double selon le format choisi) et d'un accès à la réserve collective.
- ⇒ Un **Espace Dégustation** Vins de Provence Rosés : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou inscrites directement auprès des organisateurs). Cet espace est animé par le CIVP et permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention. **Cette année, l'inscription à cet espace est déjà comprise dans le tarif du stand.** Nous reviendrons vers vous en décembre pour obtenir les informations de la cuvée que vous souhaitez présenter.

## Espace Entreprises Vins de Provence



4 formats de stand vous sont proposés :

- **UN STAND « STANDARD »** d'environ 6m<sup>2</sup> équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (comptoir d'accueil, une cave à vin, des rangements fermés à clé et des prises électriques), une signalétique individuelle, une colonne d'exposition, un espace rendez-vous composé d'une table et de 4 chaises et l'accès à une réserve commune (étagères de rangement, évier, machine à café sur certaines réserves,...)
- **UN STAND « PARTAGE »** : les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise. Ce regroupement permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. La signalétique sur le stand disposera de 2 logos et le mobilier sera identique au stand standard. Une seule des deux entreprises procède à l'inscription et au paiement en ligne et informe par mail le CIVP à [mpenot@provencewines.com](mailto:mpenot@provencewines.com) en indiquant le nom de l'autre **entreprise qui partagera le stand.**
- **UN STAND « MINI »** d'environ 3,5m<sup>2</sup> qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaise)
- **UN STAND « DOUBLE »** d'environ 12m<sup>2</sup> équipé et aménagé comprenant un grand meuble d'exposition (2 comptoirs d'accueil, 2 caves à vin, des rangements fermés à clé et des prises électriques), une signalétique individuelle, 2 colonnes d'exposition, 2 espaces rendez-vous composé d'une table et de 4 chaises et l'accès à une réserve commune (étagères de rangement, évier, machine à café sur certaines réserves,...)

## Frais de participation

### 1. STAND

Des frais de participation vous seront demandés et vous seront communiqués fin juin. Ces derniers correspondent à :

- La location de la surface du stand
- L'aménagement de la surface et du stand
- Les prestations techniques
- L'espace de stockage de vos cartons
- La livraison de verres et de glace
- La communication collective
- Les frais d'exposant direct auprès du salon
- **La présentation d'une cuvée** sur l'espace dégustation 100% rosé Vins de Provence

- ⇒ **TARIF STAND « STANDARD »** : 6 150€ HT soit 7 380€ TTC
- ⇒ **TARIF STAND « PARTAGE »** : 6 650€ HT soit 7 980€ TTC
- ⇒ **TARIF STAND « MINI »** : 4 650€ HT soit 5 580€ TTC
- ⇒ **TARIF STAND « DOUBLE »** : 12 500€ HT soit 15 000€ TTC

## 2. CATEGORIES COMPLEMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu et Notre-Dame), peuvent être présentés sur votre stand. Cette année, **les vins catégories IGP tranquilles, no-low ou effervescents** ne relevant pas des 3 AOP Vins de Provence mais issus du territoire, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire et **seront soumis à la validation du CIVP**.

- ⇒ **TARIF FORFAIT CATEGORIES COMPLEMENTAIRES** : 1 500€ HT soit 1 800€ TTC

### Modalités et conditions d'inscription

**Attention, le nombre de stands (total et par format) est limité!** Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des événements du CIVP.

Pour rappel, vous devez vous munir de votre numéro CIVP (que vous pouvez retrouver sur les emailings et les factures du CIVP) et votre mot de passe. Si vous l'avez oublié, redemandez le en ligne **avant l'ouverture des inscriptions** et nous vous en renverrons un nouveau. Le mode de paiement est nécessaire pour valider l'inscription et doit se faire **avant le 30 août 2024**.

La date limite d'inscription est fixée au **lundi 22 juillet** et les inscriptions seront traitées **par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée**. En cas de désistement, après le 6 septembre, les règlements adressés au CIVP **seront conservés**. Au-delà de cette date, **aucune annulation** ne sera possible sauf si présence d'une **liste d'attente** ou si l'exposant s'engage à trouver une autre entreprise remplaçante à son stand.

### Comment vous inscrire ?

#### ETAPE 1 – Inscription en ligne à partir du JEUDI 4 JUILLET 14H

- ⇒ **INSCRIPTION EN LIGNE** [CLIQUEZ ICI](#)

1. Vous connecter à 14h précise (au vue de la forte demande, nous vous conseillons de procéder à votre inscription dès ouverture de ces dernières)
2. Remplir le formulaire en ligne en sélectionnant le format de stand souhaité

3. Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme en sélectionnant le mode de paiement souhaité. **Veillez noter que le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions.**
4. Envoyer votre charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à [mpenot@provencewines.com](mailto:mpenot@provencewines.com). Attention, aucune inscription ne sera prise en compte sans la charte d'engagement rendue. Cette dernière vous sera envoyée le jour-j.
5. Clôture des inscriptions le **lundi 22 juillet**

## ETAPE 2 – Confirmation d'inscription et modalités de règlement

**Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles.** A réception de votre inscription en ligne, **de l'envoi de la charte signée et complétée accompagnée de votre règlement** et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP, nous vous confirmerons votre inscription par mail début septembre.

**La disponibilité de la taille du stand sélectionné vous sera également confirmée dans le mail de confirmation d'inscription. Le nombre de stands par format étant limité.**

### Logistique et transport

**Groupage :** Afin de faciliter la logistique et mutualiser les coûts de transport, le CIVP organise un groupage chez un logisticien, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises et les vins de l'Espace Dégustation libre avec une refacturation des coûts en fin de salon au prorata du nombre de cartons.

**Réception des vins sur stand :** le dimanche 9 février, jour de montage du stand, une équipe manutentionnaire sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité.

**Retour des cartons :** le CIVP organisera également un groupage retour avec une mise à disposition des cartons pendant un mois chez un logisticien en région.

⇒ Les informations et modalités relatives au groupage vous seront envoyées ultérieurement, **courant décembre** par mail.

**Veillez noter que le CIVP agit en qualité de facilitateur et n'est donc pas responsable en cas de perte ou de casse de vos cartons, que ce soit à l'aller ou au retour.**

### Contact



Manon Penot – Chargée de projet événementiel  
[mpenot@provencewines.com](mailto:mpenot@provencewines.com)  
04.94.99.50.23